DocuSign Envelope ID: B36CA29E-C455-4779-9D50-783569F08B0D

# Rapport du commissaire aux apports

17-juin-23 | 06:47 CEST

DocuSigned by:
MONTEIRO Rodolphe
EBE726600E064A1...

CERTIFIE CONFORME

**« ABEL INVEST »**

**SAS**

Au Capital de 32.000 €

3 rue Valentin Rawle

76250 DEVILLE-LES-ROUEN

R.C.S ROUEN (EN COURS)

Société Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Normandie
416 rte d'Angleterre – 76190 SAINT MARTIN DE L'IF - ☎ 09.71.20.02.24 - Email : mocaffier@caffier.com
SELARL au Capital de 100.000 € - RCS ROUEN N° 491.205.464

DocuSign Envelope ID: B36CA29E-C455-4779-9D50-783569F08B0D

# APPORT DE TITRES A LA SOCIÉTÉ

**« ABEL INVEST »**

**SAS**

Au Capital de 32.000 €

Siège Social : 3 rue Valentin Rawle

76250 DEVILLE-LES-ROUEN

R.C.S ROUEN (EN COURS)

## DE LA SOCIÉTÉ :

**« HD CONCEPT »**

**SARL**

Au Capital de 1.000€

Siège Social : 3 rue Valentin Rawle

76250 DEVILLE-LES-ROUEN

RCS ROUEN N° 793.217.779

DocuSign Envelope ID: B36CA29E-C455-4779-9D50-783569F08B0D

# Apports de titres

## Société bénéficiaire SAS « ABEL INVEST »
## Apport de titres de la SARL « HD CONCEPT »
## Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par l'unanimité les associés de la SAS « ABEL INVEST » en date du 2 JUIN 2023, concernant les apports en nature devant être effectués par Monsieur Rodolphe MONTEIRO, j'ai établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L 223-9 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de convention d'apport en nature, signé par la personne physique apporteuse concernée. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

DocuSign Envelope ID: B36CA29E-C455-4779-9D50-783569F08B0D

## 1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

### 1.1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Rodolphe MONTEIRO, vise à apporter les parts sociales qu'il détient dans la société « HD CONCEPT » au sein de la société « ABEL INVEST » afin de libérer son capital par apport en nature.

### 1.2. PRESENTATION DES SOCIETES ET DES PARTIES EN PRESENCE

#### *1.2.1. Personnes physiques apporteuses*

Dans la cadre de cette opération la société « ABEL INVEST » va constituer son capital par l'apport de titres de la société SARL « HD CONCEPT » actuellement détenus par :

- Monsieur Rodolphe MONTEIRO,

#### *1.2.2. Société bénéficiaire la S.A.S « ABEL INVEST »*

Conformément aux statuts, la SAS « ABEL INVEST » sera une SAS au capital de 32.000 € qui sera immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN, dont le siège social est fixé 3 rue Valentin Rawle - 76250 DEVILLE-LES-ROUEN

*Société* « HD CONCEPT » *dont les titres sont apportés*

La SARL « HD CONCEPT » est une société au capital de 1.000 € dont le siège social est sis : 3 rue Valentin Rawle - 76250 DEVILLE-LES-ROUEN, immatriculée auprès du R.C.S ROUEN N° 793.217.779.

Son capital, est composé de 100 parts sociales, détenues par Monsieur Rodolphe MONTEIRO en pleine propriété.

*Description de l'activité de la SARL « HD CONCEPT »*

La SARL « HD CONCEPT » a pour objet Commercialisation et pose de meubles de cuisine Salles de bains dressing commercialisation et pose de meubles et accessoires de la maison.

DocuSign Envelope ID: B36CA29E-C455-4779-9D50-783569F08B0D

## 1.3. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit :

### *1.3.1. Caractéristiques de l'apport*

L'apport sera réalisé avec effet à l'immatriculation de la SAS « ABEL INVEST »

Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 223-9 du code de commerce.

### *1.3.2. Aspects fiscaux*

En application des dispositions de l'article 150-0 B ter du code général des impôts, l'apporteur entend bénéficier du report d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'échange des titres de la SARL « HD CONCEPT » contre les titres émis au titre de la constitution du capital de la société SAS « ABEL INVEST ». En matière de droits d'enregistrement, l'apport s'effectuera en franchise de droit d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 810-1 du code général des impôts.

### *1.3.3 Conditions suspensives*

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à la constitution de la SAS « ABEL INVEST ».

### *1.3.4. Rémunération des apports*

En rémunération des apports, il sera attribué à :

- Monsieur Rodolphe MONTEIRO, 1.000 actions d'une valeur nominale de 32 euros chacune, entièrement libérée

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

DocuSign Envelope ID: B36CA29E-C455-4779-9D50-783569F08B0D

### 1.4. PRESENTATION DE L'APPORT

#### *1.4.1. Méthode d'évaluation retenue*

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Règlementation Comptable (CRC). Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

#### *1.4.2. Description des apports*

Les titres de la société SARL « HD CONCEPT » dont l'apport est envisagé à titre de de l'augmentation de capital de la société la SAS « ABEL INVEST », ont été évalués à leur valeur réelle estimée à 320 € par actions détenue en pleine propriété.

- 100 parts sociales « HD CONCEPT » détenues en pleine propriété sont apportées par Monsieur Rodolphe MONTEIRO pour 32.000 €

## 2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

### 2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer les associés du la SAS « ABEL INVEST » sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Rodolphe MONTEIRO. J'ai notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- Vérifié les états financiers de la SARL « HD CONCEPT » à la date de clôture de son dernier exercice social ;
- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;

DocuSign Envelope ID: B36CA29E-C455-4779-9D50-783569F08B0D

### 2.1. APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

L'apport de titres envisagé est effectué par Monsieur Rodolphe MONTEIRO.

Aux termes du projet de traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des parts sociales de la SARL « HD CONCEPT » en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement n°2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

### 2.2. REALITE DE L'APPORT

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assurée de la pleine propriété par Monsieur Rodolphe MONTEIRO des 100 actions de la S.A.S « HD CONCEPT ».

### 2.4. APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

#### *2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation*

L'apport porte sur les actions représentant 100 % du capital de la SARL « HD CONCEPT » détenue en pleine propriété

#### *2.4.2. Détermination de la valeur des apports par les parties*

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant des approches d'évaluation fondées sur la valeur de marché du bien exploité, et la rentabilité de la société propriétaire.

#### *2.4.3. Valorisation des société* SARL « HD CONCEPT »

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère.

DocuSign Envelope ID: B36CA29E-C455-4779-9D50-783569F08B0D

*2.4.3.1. Méthodes d'évaluation retenues*

*Évaluation par l'approche patrimoniale*

Cette méthode consiste à évaluer la valeur patrimoniale d'une entreprise. Sur base du bilan comptable le plus récent de l'entreprise, il convient de reprendre tous les postes de l'Actif et du Passif, de les analyser et d'apporter les corrections nécessaires afin d'avoir une image la plus fiable possible de la réalité économique du bilan. La différence entre l'Actif corrigé et le Passif corrigé correspondra à l'Actif Net Corrigé.

*Évaluation par la méthode des multiples*

Cette méthode consiste à évaluer la valeur d'une entreprise par comparaison avec un échantillon d'entreprises similaires (secteur d'activité, taille, taux de croissance, niveau de risque, résultat net, résultat d'exploitation…).

*Évaluation par la méthode du goodwill*

La méthode du goodwill (« survaleur ») est l'une des techniques d'évaluation d'une société. Elle permet de combiner sa rentabilité économique future et sa valeur patrimoniale.

*Synthèse des valorisations*

Les valorisations ressortant des approches intrinsèques et analogiques confortent la valeur d'apport.

## 3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 32.000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant l'apport en nature effectué lors de la constitution de la société bénéficiaire.

Fait à SAINT MARTIN DE L'IF
Le, 9 juin 2023.

Le commissaire aux apports
Marc-Olivier Caffier

Signé électroniquement le 09/06/2023 par
Marc Caffier

